

Brocante des Amis du Vieux Village de Saint Prix

Dimanche 13 Juin 2010

Bulletin d'Inscription à imprimer

et à retourner avant le 5 Juin 2010 avec une photocopie de pièce d'identité à
"Les Amis du Vieux Village", BP 40014 95390 SAINT PRIX

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Email :	

Je suis professionnel : <input type="checkbox"/>	N° de patente :
Je suis revendeur occasionnel sur mon secteur de résidence : <input type="checkbox"/>	
Prix : 15 € les 2 mètres linéaires. Nombre de mètres : _____	= à payer.....€

Règlement par :	Chèque bancaire <input type="checkbox"/>	Chèque postal <input type="checkbox"/>
Je joins la photocopie recto-verso de :	Ma carte d'identité <input type="checkbox"/>	Mon passeport <input type="checkbox"/>
Fait à la Préfecture de :	Date :	N° :

Nature des objets vendus :

Les fringues neuves ou d'occasion, les plastiques, les objets neufs ne sont pas autorisés.

Livres <input type="checkbox"/>	Meubles anciens <input type="checkbox"/>	Argenterie <input type="checkbox"/>
Disques <input type="checkbox"/>	Bibelots <input type="checkbox"/>	Matériel de jardin <input type="checkbox"/>
Vélos <input type="checkbox"/>	Porcelaine <input type="checkbox"/>	Vieux outils <input type="checkbox"/>
Bijoux <input type="checkbox"/>	Enseignes <input type="checkbox"/>	Jouets en bois / Jeux <input type="checkbox"/>
Linge ancien (nappes, broderies) <input type="checkbox"/>	Collection de : <input type="checkbox"/>	

Type de Véhicule :

Les camionnettes et les camions ne seront pas autorisés sur la place de la République

Nbre de VL	Nbre de Camionnettes (- 3,5 t)	Nbre de Camions (+ 3,5 t)
------------	--------------------------------	---------------------------

Je certifie avoir pris connaissance du règlement AVV Brocante et m'engage à le respecter.

A :

Le :

Signature :

Brocante des Amis du Vieux Village de Saint Prix (95)

REGLEMENT 2010

- Article 1 La manifestation se déroule le Dimanche 13 Juin 2010 de 9 heures à 18 heures pour le public, dans le Vieux Village de Saint Prix (à partir de 6 heures pour les exposants).
- Article 2 C'est une brocante, et non pas une foire à tout. **Les fringues neuves ou d'occasion, les plastiques, les objets neufs ne sont pas autorisés.** Les exposants désirant vendre des objets hors brocante (ballons, confiserie, boissons, etc.) ne sont pas acceptés.
- Article 3 Les exposants s'engagent à ne faire fonctionner aucun moteur à essence ou autre carburant.
- Article 4 L'emplacement de la manifestation a lieu dans le **Vieux Village de Saint Prix, Place de la République, sur l'esplanade sous la Place de la Fontaine aux Pèlerins et Allée des Pins.** L'accès sera autorisé aux exposants à partir de 6 heures.
- Article 5 L'entrée des véhicules à moteur n'est autorisée dans l'enceinte de la brocante que durant un temps **très court**. Le déchargement doit donc être **très rapide** afin de faciliter l'installation de tous les exposants.
Afin de faciliter le déchargement et le chargement, les emplacements seront attribués par les organisateurs.
- Article 6 Après déchargement, chaque exposant placera son véhicule sur les parkings environnants. Aucune remorque ne peut rester près des stands.
- Article 7 L'emplacement de la brocante ne possède aucun espace couvert. Aucun piquet ni objet de nature à être planté ne sera autorisé.
- Article 8 Chaque participant devra quitter son emplacement en ayant soin de le rendre dans l'état de propreté trouvé le matin. **Prévoyez vos cendriers et vos sacs poubelles.** Sachez que durant la semaine la place sert de cour de récréation à l'école primaire.
- Article 9 Les exposants s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé.
- Article 10 Les emplacements seront considérés comme **réservés à la seule condition d'un règlement total et non remboursable effectué avant le 6 Juin 2010**, accompagné de la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport.
Ceux qui souhaitent une confirmation de leur inscription doivent joindre une enveloppe timbrée libellée à leur nom et adresse.
Un registre des participants mentionnant leur nom et leur numéro de carte d'identité est remis en préfecture chaque année.
- Article 11 Prix : 15 € les deux mètres linéaires
- Article 12 Chaque participant atteste sur l'honneur de la non-participation à plus de deux manifestations de même nature dans l'année.

Le Bulletin d'inscription et le paiement, accompagnés d'une photocopie de pièce d'identité, sont à retourner à l'adresse suivante,

avant le 5 Juin 2010 :

"Les Amis du Vieux Village", BP 40014 95390 SAINT PRIX

Nous contacter pour tout renseignement complémentaire : avvstprix@gmail.com